

La Newsletter adm



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Deux-Sèvres

Par les conseillers techniques
et les services administratifs



Référents Directeurs

Protocole de gestion des cas covid

Retrouvez tous les documents : [Mise à jour du 20 septembre 2022.](#)

TO DO LIST



- CDO : constituer les dossiers
- Rythmes scolaires : convoquer le Conseil d'école

Contact référents directeurs :

- Nord (circonscriptions de Parthenay, Bressuire et Thouars) :

Céline DANHIEZ – referent.directeurnord79@ac-poitiers.fr

- Sud (circonscriptions de Niort, Marais, Melle et St Maixent) :

Gaëlle LAFOIX – referent.directeursud79@ac-poitiers.fr – 06 17 91 11 12



Prévention départementale

Le dossier des aires de jeux.

Définition :

On entend par **aire collective de jeux** toute zone, y compris celle implantée dans un parc aquatique ou parc d'attraction, spécialement aménagée et équipée pour être utilisée, de façon collective, par des enfants à des fins de jeux.

Sont également soumises au présent décret les aires collectives de jeux situées dans l'enceinte des établissements accueillant des enfants et dont les équipements sont susceptibles d'être utilisés par ceux-ci à des fins de jeux. (Décret 96-1136 – Article 1 Al.2)

Pour quoi renseigner le dossier des aires de jeux ?

Obligatoire, il permet de suivre la vérification des installations, de noter les dates et résultats de contrôle, d'entretien et d'inspection de chaque équipement.

A qui est-il destiné? JANVIER 2023

Le directeur d'école, les enseignants et les agents de la collectivité, les personnes chargées de de la sécurité, l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail, les entreprises...

Où le trouver ?

À la mairie et dans l'école en copie. Il comprend le dossier de base et le plan prévisionnel d'intervention et d'inspection régulière.

Qui l'élabore ou le renseigne?

Rempli par les services techniques et d'inspection, sous la responsabilité du propriétaire/de l'exploitant. L'enseignant est tenu de procéder à un contrôle visuel et «de bon sens».

Textes réglementaires

Décret n° 96-1136 du 18 décembre 1996 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000550187>

Ressource dans l'Intranet académique

Une note est présente dans l'**Intranet académique**, rubrique **Santé et sécurité au travail > Risques > Aires collectives de jeux**



Service des Affaires Générales et Financières

Services civiques : 81 jeunes ont été recrutés de septembre à décembre. Les tout derniers recrutements sont en cours, pour lesquels des commissions peuvent se tenir jusqu'au 15 décembre. Les derniers contrats, de 6 mois, devront débiter au plus tard le 9 janvier. 5 candidats sont déjà retenus.



Social et Santé

Une CDAS par anticipation se tiendra le jeudi 15 décembre 2022.

La première de 2023 est prévue le 19 janvier.

VOTRE PROCHAINE LETTRE ADMINISTRATIVE LE 9 JANVIER 2023 !

D'ici là, nous vous souhaitons de joyeuses fêtes de fin d'année...

